

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS  
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

\* \*  
\*

Séance du 8 Juin 2012



**INVESTISSEMENTS**

**2 – PROLONGEMENT LIGNE B**

**2.1. Approbation du bilan de concertation.**

L'an deux mille douze, le huit juin, à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

**COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE :**

Etaient présents :

MM. ANDRE, BRIANÇON, CARREIRAS, COHEN, GOIRAND, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GODEC, KELLER.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :**

Etait présent :

M. LAVIGNE.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL :**

Etait présent :

M. BACOU.



*tisseo*

Ma ville, mon trajet

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 - 31011 Toulouse Cedex 6 - Tél. : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01

SIRET : 253 100 986 00046

tisseo.fr

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération du 2 février 2012, le Comité Syndical a approuvé le dossier et les modalités de la Concertation à mener pour le Prolongement de la Ligne B du métro vers Labège-Innopôle.

Il est rappelé que le Prolongement de la ligne B est considéré comme « *une opération d'aménagement qui par son importance ou sa nature modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique des communes* », et conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, elle doit donc faire l'objet d'une Concertation préalable qui relève de la responsabilité de l'établissement public de coopération intercommunale qui en a pris l'initiative.

Par ailleurs, cette concertation doit se dérouler, et son bilan doit être approuvé, « *avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles et que ne soient pris les actes conduisant à la réalisation effective de l'opération (...) parmi lesquels figure la signature du marché de maîtrise d'œuvre* ».

A l'issue de cette Concertation qui s'est déroulée du Lundi 5 mars au vendredi 30 mars 2012, il peut ainsi être dressé le bilan suivant :

#### Le déroulement :

La concertation s'est déroulée du 5 mars au 30 mars dernier dans différents lieux ouverts au public :

- où le dossier était consultable, et les registres à la disposition du public :

- Siège de Tisséo SMTC à Compans-Caffarelli
- Siège du Grand Toulouse à Marengo
- Siège du Sicoval
- Mairie de Labège
- Mairie de Ramonville
- Mairie de Saint Orens
- Mairie d'Auzeville
- Mairie de Castanet
- Mairie d'Escalquens
- Maison de la Mobilité de Labège

- sous forme d'expositions :

- Galerie marchande du centre commercial de Labège : stands tenus sur deux week-ends.
- Terminus du métro Ramonville : en station sur les portes palières.

Le dossier était également consultable et téléchargeable sur le site internet de Tisséo [www.tisseo.fr](http://www.tisseo.fr)

On dénombre environ vingt cinq personnes et/ou associations au total qui se sont exprimées par écrit sur les registres.

Trois réunions publiques ont par ailleurs été organisées :

- le 7 mars au Centre de Congrès Diagora à Labège Innopôle (environ 100 personnes)
- le 27 mars salle du Sénéchal à Toulouse (environ 50 personnes)
- le 28 mars à la salle des Fêtes de Ramonville (environ 10 personnes)

La réunion à la Salle des Fêtes de Ramonville initialement prévue le 19 mars a du être reportée au 28 mars en raison de l'actualité tragique à Toulouse.

Les exposés qui ont été présentés lors de ces différentes réunions ont, conformément au contenu du dossier de concertation, clairement affiché la préférence de Tisséo-SMTC pour un tracé passant sous le Canal du Midi, le long de l'avenue de l'Europe, le long du Centre commercial et de la rue Jean Rostand, devant Diagora et jusqu'au lycée La Cadène, au vu à la fois des difficultés techniques d'insertion, des meilleures performances en termes de desserte et du coût des travaux.

#### Les thèmes abordés lors de la concertation:

Une vingtaine de personnes ont exprimé par écrit leur avis favorable au projet, se félicitent de l'arrivée du métro, l'espèrent depuis longtemps et attendent avec impatience sa mise en service. De même, lors des réunions publiques, les personnes ont majoritairement exprimé un avis favorable à l'arrivée de ce projet.

#### 1/ Sur le tracé de l'opération

- Un collectif a déposé une proposition alternative de tracé comprenant deux stations supplémentaires et desservant Astrium, le CNES, le Parc Technologique du Canal et l'AFPA. Plusieurs personnes ont exprimé le souhait que le secteur du CNES soit desservi par une station supplémentaire.

#### Réponse :

*Ces entreprises sont déjà desservies par les transports en commun ou seront desservies par le futur TCSP de la LMSE. .*

*Le CNES bénéficie aujourd'hui de la station de métro Ramonville située à moins de 800m et bénéficiera également du TCSP de la LMSE lorsqu'elle sera mise en service avec l'offre des lignes 78, 37 et 68 vers l'Université et vers les quartiers Terrasse Côte Pavée.*

*Astrium sera lui aussi desservi dès le printemps 2013 par le TCSP de la LMSE qui passera à environ 300m du site rue des Cosmonautes.*

*L'AFPA est actuellement desservie par la ligne 79 qui assure une liaison directe au métro Ligne B à Ramonville située à 2 km, sans arrêt intermédiaire, avec un passage toutes les 10 minutes au moins en heure de pointe.*

*Par ailleurs, ce tracé alternatif représente une longueur supplémentaire de 300 mètres environ et 2 stations supplémentaires. Il nécessite un franchissement au milieu de l'échangeur du Palays ce qui, compte tenu des ouvrages routiers existants et de leur hauteur, nécessiterait un ouvrage d'art complexe et coûteux dont la faisabilité technique serait à confirmer.*

*Le surcoût de ce tracé et des stations supplémentaires peut être estimé en première approche à environ 50 millions d'euros.*

*De plus, l'allongement du tracé présente l'inconvénient d'augmenter le temps de parcours et donc de dégrader l'attractivité pour les clients.*

*Les inter-stations dans cette zone seraient inférieures à 700 mètres ce qui est valable pour une zone urbaine très dense mais disproportionné pour la zone concernée.*

*Le positionnement proposé dans ce tracé pour la station « Parc du Canal » est excentré et desservirait moins bien cette zone et sa future extension.*

- Les copropriétaires du centre commercial Labège 2 ont déposé une contribution exprimant leur avis favorable au prolongement de la ligne B du métro et faire part de leurs réserves par rapport au tracé proposé au niveau du centre commercial. Ce tracé pénaliserait le fonctionnement du centre actuel, sa visibilité et compromettrait tout projet de développement. Il manque au dossier une analyse des impacts du projet sur la trame viaire et sur les accès au centre commercial. Ils demandent une rencontre sur ce sujet.

Réponse :

*Le tracé proposé est celui qui permettait de desservir à la fois le campus universitaire au nord du centre commercial, le centre commercial et les futures zones à urbaniser et celui qui impactait le moins le réseau viaire dans ce secteur.*

*Des rencontres sont organisées avec les personnes concernées pour analyser les interfaces et intégrations possibles entre les projets de développement du centre commercial et le prolongement du métro.*

- Une demande a été exprimée pour que soit communiqué des éléments sur les origines destinations des gens qui engorgent l'Innopôle afin de vérifier que le tracé et les stations répondent aux itinéraires et permettront aux utilisateurs d'adopter les transports en commun.

Réponse :

*Le tracé et l'implantation des stations du prolongement de la ligne B ont été définis pour desservir au plus près les principaux pôles générateurs de trafic et de déplacements identifiés dans le secteur, c'est-à-dire correspondants à des origines ou destinations.*

*Par ailleurs, les prévisions de fréquentation du prolongement de la ligne B données par la modélisation se situent entre 35 000 et 38 000 voyageurs/jour. Ceci confirme l'attractivité de ce projet et la réponse qu'il apporte aux besoins en déplacements dans le secteur en offrant une alternative à la voiture.*

- Une personne s'interrogeait sur le métro aérien en cas d'intempéries.

Réponse :

*Les stations bien qu'aériennes, non enterrées, seront couvertes et isolées des intempéries.*

*Les ouvrages seront dimensionnés pour résister aux conditions météorologiques particulières sur la Région en termes de vent, pluie, gel.*

- Des remarques ont été formulées sur la traversée du plan d'eau au nord de Labège, les difficultés techniques et d'insertion que cela peut représenter, et sur la traversée du site de l'INPT.

Réponse :

*Techniquement, la traversée du plan d'eau peu profond, ne présente pas de difficultés particulières.*

*Le tracé en viaduc permettra de conserver cet espace de détente.*

*Des discussions sont en cours avec les services de l'INPT pour étudier en détail le tracé dans ce secteur.*

- Une remarque porte sur la fréquentation du métro après 19H00 étant donné qu'il dessert essentiellement des zones d'activités.

Réponse :

*Le tracé proposé à la concertation permet en effet de desservir 15 000 emplois mais également de desservir directement plus de 1300 habitants et 3000 étudiants qui seront amenés à fréquenter le métro. Le métro desservira également le site de l'Innopôle qui comporte un secteur dédié aux loisirs fréquenté notamment après 19h : le multiplex dédié au cinéma ainsi que les restaurants qui l'entourent à proximité de Diagora – Agora.*

*De plus le Sicoval prévoit de développer l'urbanisation et la construction de bureaux et de logements le long du tracé du métro, ce qui renforcera encore le nombre de personnes utilisant le métro pour un usage de travail ou de loisir.*

## 2/ Sur l'offre de transport à terme

- Sur la fréquence et la qualité de la desserte en métro

Quelques personnes se sont exprimées pour demander une fréquence du métro identique à celle existant à Ramonville et sur la nécessité de ne pas attendre que le trafic augmente pour augmenter l'offre afin d'assurer un report de la voiture sur le métro dès le départ.

Réponse :

*Le Maître d'ouvrage prévoit à la mise en service du Prolongement une fréquence de moins de 5 minutes en heure de pointe, ce qui est déjà supérieur à l'offre proposée sur le tramway ou le bus et qui représente une offre très performante. Le temps de parcours sera de moins de 10min pour se rendre à Ramonville et de l'ordre de 20 à 25 min entre Labège et Jean Jaurès.*

*Le système permettra d'augmenter la fréquence lorsque le trafic le rendra nécessaire, il suffira d'acquérir des rames de métro supplémentaires. Mettre en place une offre supérieure au besoin représente un surcoût d'exploitation pour les collectivités.*

- Sur le passage à des rames de 52mètres

Des personnes s'inquiètent que les travaux soient bien faits pour avoir des rames de 52 mètres pour ne pas avoir à refaire de gros travaux plus tard comme sur la ligne A du métro.

Réponse :

*Le Maître d'ouvrage a bien prévu de dimensionner les ouvrages et les stations pour une future exploitation avec des rames de 52 mètres lorsque le trafic le justifiera.*

- Sur la desserte en bus et en transport en commun

Il a été demandé que soit précisé le lien de cette opération avec les TCSP et les lignes de bus dans le secteur. De plus, il est demandé des lignes de bus toutes les 10 min.

Réponse :

*En réunion publique, il a été présenté le projet global du Plan de Déplacement Urbain et l'intégration du Prolongement de la Ligne B dans ce projet global.*

*Le PDU prévoit le développement du maillage entre les différents modes de transport et la création de 170 km de TCSP à l'horizon 2020.*

*Autour du Prolongement de la Ligne B, il existe déjà le bus en site propre de la RD 813 entre Ramonville et Castanet.*

*La LMSE, liaison multimodale sud est entre Ramonville et la route de Revel sera mis en service en avril 2013.*

*A l'horizon 2020, il est prévu un TCSP entre Labège et Escalquens et un TCSP entre Toulouse et Saint Orens sur la RD2.*

*A l'horizon 2030, d'autres maillons ont été identifiés entre Labège, Castanet et Saint Orens.*

*Ceci permettra un accès plus aisé depuis le centre de Saint Orens et le quartier de Tucard en expansion. L'objectif est de développer l'intermodalité et des transports en commun performants.*

*Ce prolongement en métro constitue ainsi une épine dorsale pour les projets de transports en commun du secteur. Il donnera lieu à une restructuration du réseau bus associé.*

### 3/ Sur le Parc Relais de La Cadène :

Plusieurs personnes se sont exprimées par écrit et oralement en réunion pour demander que le parking relais prévu à La Cadène soit plus important que les 1000 places actuellement prévues, au vu de la saturation du parking existant de Ramonville et que soit envisagé un parking silo.

Il a également été demandé que des parkings soient prévus le long de la ligne et en particulier au droit de la station Innopôle pour répondre à la demande en particulier des personnes arrivant de Saint-Orens.

Réponse :

*Il est prévu dans le cadre de cette opération un parking relais de 1000 places en terminus à La Cadène. Le maître d'ouvrage prévoit de s'intégrer au projet urbain porté par le Sicoval dans cette zone et si besoin de faire un parking silo pour optimiser les emprises foncières.*

*En réunion publique, il a été précisé que Toulouse était déjà la première agglomération de France en termes de places de Parking relais. Il est prévu dans le PDU de poursuivre le déploiement et l'extension des parkings relais là où ce sera opportun et possible.*

*L'objectif reste cependant d'assurer un bon maillage du réseau et la qualité de connexion avec les autres modes de transport dans l'optique d'une utilisation préférentielle des transports en commun pour effectuer les déplacements. C'est pourquoi il est prévu à La Cadène un pôle d'échanges avec une gare bus, des parkings vélos et le déplacement de la gare SNCF.*

*Pour illustration, les habitants de Labège et Escalquens pourront rejoindre le métro par l'intermédiaire d'un transport en commun en site propre prévu à l'horizon de réalisation du prolongement du métro. Quant aux habitants de Castanet, ils disposeront également d'un transport en commun en site propre connecté au prolongement du métro au plus tard à l'horizon du SCOT soit 2030.*

**3/ Sur l'accès routier :**

Des personnes ont exprimés la nécessité de privilégier l'accès routier à la Cadène par la RD 916 plutôt que par la RD 16 et de créer des routes pour accéder au terminus de La cadène. Une association souhaite également que soit réalisé une liaison routière entre La Cadène et la RD 813 à hauteur de Castanet- Pechabou.

**Réponse :**

*Le maître d'ouvrage prévoit d'étudier le balisage signalétique des accès au terminus du métro et au parking relais depuis les principales voiries environnantes.*

*Le Maître d'ouvrage et le Sicoval prévoient de privilégier l'accès au métro par les transports en commun en développant les TCSP et le rabattement des bus à La Cadène.*

*Comme indiqué précédemment, la réalisation d'une liaison TCSP entre Labège et la RD 813 est inscrite au PDU à l'horizon 2030.*

**4/ Sur le coût, le financement du projet sur l'impact sur les impôts locaux et leur augmentation**

Des personnes ont posé des questions sur le financement de ce projet et demandent quel sera l'impact sur leurs impôts.

**Réponse :**

*Les élus ont rappelé en réunion publique l'accord existant sur le financement du PLB: le coût estimé à hauteur de 340 à 370 millions d'euros Ht sera financé par le SMTC pour 133 à 143 millions d'euros, et par le Sicoval pour le même montant, le solde d'environ 75 M€ sera sollicité auprès des différents partenaires institutionnels avant le démarrage des travaux en 2015.*

*Le Sicoval tirera son apport des droits à construire dans le secteur liés à la construction de bureaux et d'habitat et donc également de l'apport de nouvelles taxes foncières. En réunion publique à Labège, le Président du Sicoval a précisé qu'il n'était pas prévu de financement par la fiscalité des ménages.*

**5/ Sur la densification urbaine**

Quelques remarques ont porté sur l'urbanisation et la densification du secteur autour du Prolongement de la Ligne B, le souhait de ne pas densifier comme d'autres villes en proche périphérie de Toulouse et de préserver l'aspect rural du sud est.

Une interrogation a porté sur la justification de construire des bureaux supplémentaires alors que des immeubles restent non loués à ce jour.

**Réponse :**

*En application des principes du schéma de cohérence territoriale ainsi que du Plan de déplacements urbains, la création d'une infrastructure de transports lourde doit s'accompagner d'une densification du secteur au titre de la cohérence transports / urbanisme. Le SCOT recommande notamment à proximité des stations de métro une intensité urbaine de l'ordre de 200 individus à l'hectare.*

*L'offre en immobilier d'entreprises sur l'agglomération toulousaine est actuellement importante. Toutefois, les professionnels confirment que les bureaux non occupés devraient l'être dans les prochaines années. Concernant Labège Innopole, l'arrivée du métro qui permettra une connexion rapide en transports en commun avec Toulouse ainsi que son implantation en porte*

*d'entrée d'agglomération en font un site à très fort potentiel de développement et qui devrait être plébiscité par les entreprises.*

**6/ Sur les modes doux, le vélo et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans le métro**

Des personnes se sont exprimées pour demander des stations vélos à la sortie du métro, un parking vélo fermé et sécurisé au terminus, des pistes cyclables remises en état.

**Réponse :**

*Le Maître d'ouvrage prévoit dans le cadre de cette opération de restituer les pistes qui seraient impactées par les travaux ainsi que de créer un parking dédié aux cycles au niveau de la gare multimodale de La cadène.*

*Le maire de Labège a indiqué en réunion que les modes doux ne seraient pas oubliés et que serait prévu le renforcement des itinéraires cyclables.*

Des personnes ont demandé si le métro serait bien accessible au PMR et se sont inquiétées du risque que les personnes montant à Labège ne laissent pas leur place assise aux personnes âgées à Ramonville.

**Réponse :**

*Le Prolongement sera accessible aux PMR, les stations seront équipées d'ascenseur, les rames seront les mêmes que celles circulant actuellement sur la ligne B.*

*Dans les rames de métro, des places assises sont réservées aux personnes à mobilité réduite.*

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le bilan de concertation.

\*  
\* \*

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le bilan de la concertation

**ARTICLE 2 : DECIDE** de poursuivre les études

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

**Acte Certifié Exécutoire**

Transmis au Contrôle  
de Légalité le :

Publié le :

Affiché le : 12 0 JUIN 2012

Notifié le :

Le Président,

Pour le Président  
Et par délégation

  
**Jean-Paul MAZARARD**  
Directeur Général  
des Services

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Président,

  
**Pierre COHEN**